

COMPTE – RENDU de la Réunion du 04 octobre 2021

Date de convocation : 27 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre du mois d'octobre à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du Syndicat
des Eaux à FOISSAC.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Anne TREBOSC, 2^{ème} Vice-présidente, Mme Marie-Josée DOUCET, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mr Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, Mr Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Lionel CARRIERE, Mme Amélie DAVID, M. Olivier DELANGE, M. Emmanuel DESTRUDEL, M. Jean Pierre MASBOU.

Maires présents :

Procurations : Pas de procuration.

M. le Président ouvre la séance à 20h30.

Il propose de nommer le ou la secrétaire de séance.

Mme Anne TREBOSC a été nommée à cette fonction.

M. Serge MASBOU demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la délibération de lancement du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux de FOISSAC (PGSSE) : accord à l'unanimité.

M. le Président annonce les excusés pour cette réunion du 04 octobre 2021 : M. Lionel CARRIERE, Mme Amélie DAVID, M. Olivier DELANGE, M. Emmanuel DESTRUDEL, M. Jean Pierre MASBOU.

M. Serge MASBOU propose de passer à l'approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Syndical (29 Juin 2021) et demande si quelqu'un a des remarques.

Le Conseil Syndical adopte à la majorité le compte rendu de la réunion du 29 juin 2021, le vote se décomposant comme ci-dessous :

Pour : 20
Contre : 00
Abstention : 00

M. MIQUEL signale que le temps entre deux réunions est trop long et quand il regarde le compte rendu de la réunion précédente il ne se rappelle plus en détail des débats. Cela permettrait peut-être d'alléger les ordres du jour et d'être plus concentré sur les réunions. La précédente il y a trois mois a duré trois heures.

M. le président entend cette remarque, il rappelle que des réunions intermédiaires sont organisées.

M. JOULIE préfère moins de réunion avec ordre du jour plus dense.

M. DEMAEGT aimerait aussi que les Conseils Syndicaux ne soient pas que des réunions de délibérations et que ce soit aussi des réunions de débat de sujet de fond.

I – DÉLIBÉRATION : Modification délégué suppléant de la Commune de SAUJAC.

N°2021-033

M. le président informe du remplacement d'un délégué suppléant de la commune de SAUJAC au Conseil Syndical des Eaux de Foissac.

Cette délibération fait suite à la décision du Conseil Municipal de la commune de SAUJAC. Vu la démission de M. Christophe DUFRESNE de son mandat de Conseiller de la Commune de SAUJAC, cette commune a renommée un délégué, ce soir nous allons approuver ou pas ce changement.

Mr Daniel POMARA a été désigné par le Conseil Municipal de SAUJAC et se propose d'assister au Conseil Syndical des Eaux de Foissac.

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération de modification de délégué suppléant de la commune de SAUJAC,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité la décision leur ayant été présentée.

20 Pour

0 Contre

0 Abstention

II – Achat de Terrain au lieu-dit Les Gravels et Autorisation de signature.

N°2021-034

M. Le Président informe les membres du Conseil Syndical de la prise de contact de Monsieur Gilles ISSOULIE, propriétaire de trois parcelles au lieu-dit « Les Gravels » à CAPDENAC GARE.

Les numéros de parcelles sont les suivantes :

262 : 1594 m² 263 : 869 m² 477 : 582 m²

Ces trois parcelles sont dans le périmètre rapproché A. La superficie est de 3045m².

Le président demande aux membres présents de valider le prix d'achat, la proposition du vendeur est de 600€, et l'autorisation de signature de tout document permettant l'acquisition de ces terrains.

M. DUMAS rappelle qu'à l'époque de la délimitation du Périmètre, la DDT avait vivement conseillé le SIE d'essayer d'avoir la propriété de ce PPRA dans sa totalité.

SYNDICAT INTERCOMMUNALITE DES EAUX DE FOISSAC

Le Garric - 12260 FOISSAC

SIRET : 251 200 549 00052

Considérant la nécessité d'avoir la maîtrise du foncier dans le périmètre de protection rapproché A, Monsieur Serge MASBOU, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de FOISSAC, propose à l'assemblée d'acquérir les parcelles 262 ; 263 et 477 section AN (3045m²) au prix de 600 €. L'offre est intéressante.

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'achat de terrain,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité la décision leur ayant été présentée.

20 Pour

0 Contre

0 Abstention

III – DÉLIBÉRATION d'Admission en Non-Valeur de produits irrécouvrables.

N°2021-035

Vu les articles L2321-2 29° et R2321-3 3° du CGCT,

Monsieur le Président informe les membres du Syndicat que l'état 2021 de taxes et de produits irrécouvrables a été transmis par le Trésor Public de Villefranche de Rouergue en date du 27 août 2021 pour le SIE de Foissac régie AEP (Alimentation en Eau Potable.)

M. MIQUEL demande qu'est-ce que sont les Non-Valeur ? M. Serge MASBOU répond que ce sont les dettes irrécouvrables.

En plus du travail effectué par la trésorerie, j'avais demandé à Mme FIZES de suivre aussi ces dossiers même sur les petites sommes.

Il présente l'état des recouvrements irrécupérables.

Monsieur Serge MASBOU propose aux délégués présents d'en prendre connaissance, d'en débattre et enfin de se prononcer sur l'effacement des créances énumérées, dont le montant total s'élève à **925,67 €**.

M. VILLE précise que par le passé le SIE a connu des montants bien plus élevés.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité la décision leur ayant été présentée.

20 Pour

0 Contre

0 Abstention

IV - DÉLIBÉRATION de Transfert ou réduction de Crédits – Section fonctionnement et investissement

N°2021-036

M. le Président rappelle que depuis le printemps M. AZZOLLA le nouveau conseiller DGFIP a constaté des erreurs d'imputation budgétaire qui nous amène à faire une Décision Modificative importante mais qui s'équilibre. C'est dû à des opérations d'ordre, des amortissements de subventions, du fait aussi du compactage des prêts. Il s'est entendu aussi avec le trésorier. Je souhaitais l'intégrer au budget 2022, ils ont préféré l'intégrer pour ce budget.

M. le Président propose le virement de crédits suivant :

Décision Modificative 06 : Transfert ou réduction de crédits – section fonctionnement et investissement

Virement de crédit- Section fonctionnement et investissement

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
------------	--------	--------	--------------

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	3 923 097,24	408 257,91
	Réductions	391 148,32	
Recettes :	Ouvertures	3 848 948,34	408 257,91
	Réductions	316 999,42	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	74 148,90
Solde Réductions	74 148,90
Ouv. - Réd.	

Monsieur Serge MASBOU demande si l'assemblée veut le détail ligne par ligne. M. VILLE dit mais ce ne sont que des questions d'écritures.

M. DUMAS précise en effet que ce ne sont que des écritures en précisant qu'en 2018 le SIEF était sur le plan comptable M49 abrégé et maintenant nous travaillons avec le M49 développé. Donc nous procédons aujourd'hui à la mise à jour avec les nouveaux comptes.

M. Serge MASBOU précise que le SIEF a beaucoup travaillé sur les amortissements cet été notamment Mme ALGANS et M. DUMAS.

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

20 Pour

0 Contre

0 Abstention

V – DÉLIBÉRATION du Plan de Financement provisoire et démarche de partenaires financiers pour la réhabilitation des Réservoirs.

N°2021/037

Monsieur Serge MASBOU expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer sur le plan de financement des travaux de mise en sécurité et de réhabilitation des réservoirs.

Le SIEF a neuf réservoirs qui nécessitent une mise en sécurité sanitaire.

Suite à la visioconférence réalisée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à laquelle Monsieur le Président et Monsieur DUMAS ont assisté, il apparaît que des aides pourraient être sollicitées : l'Etat ouvre des crédits supplémentaires : 48 Millions d'Euros.

Il expose qu'à ce jour suite à la retenue de la maîtrise d'œuvre, le dossier de consultation des entreprises a été établi pour un montant estimatif de 1 405 420 €.

M le président indique qu'il convient de déposer le dossier rapidement et de solliciter d'autres partenaires comme suit et propose le plan **provisoire** suivant :

	<u>Taux de participation de-</u> <u>mandés</u>	<u>Montants</u>
Projet Total 1 487 320 €		1 487 320 € en travaux 81 900 € de MOE
AEAG	50%	743 660 €
Conseil Départemental 12	10%	148 732 €
CR Occitanie	10%	148 732 €
	<u>RESTE A CHARGE DU</u> <u>S.I.E.F.</u>	<u>446 196 €</u>

Les seules recettes de la vente d'Eau ne pourront pas financer même sur un plan pluriannuel d'investissement la réfection des neuf réservoirs. Il faut solliciter plusieurs partenaires. Cette réfection est nécessaire. Le reste à charge serait de 30%. Les travaux seraient étalés sur 4 ou 5 ans.

La dégradation ne s'est pas faite d'un coup, les réservoirs datent de l'époque, il n'y a pas eu de gros travaux dessus. M. Serge MASBOU rappelle que pour certains réservoirs l'intervention doit être rapide. Ce sont des entreprises extérieures qui vont intervenir.

M. le Président précise aussi qu'il sera possible de réemprunter puisque le comptage réalisé cette année a permis de dégager un peu d'autofinancement.

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à valider le taux de participation demandé auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil Départemental de l'Aveyron et de la région Occitanie et à lui donner le pouvoir de signature afin d'engager les démarches et conventions afférentes à ces demandes de subvention.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents les propositions citées dans le tableau suivant.

20 Pour

0 Contre

0 Abstention

VI – DÉLIBÉRATION de Lancement en Interne du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaires des Eaux de FOISSAC.

N°2021/038

C'est une directive européenne qui préconise cette étude, qui peut être menée en interne ou par un bureau d'étude.

Pourquoi le PGSSE : l'objectif est de définir les priorités en sécurité sanitaire du territoire du SIEF.

La sécurité sanitaire comprend l'Eau Potable mais aussi la sécurité du personnel.

Ce PGSSE sera validé par l'ARS pour définir les priorités sur le territoire du SIEF.

Ce plan sera mis en avant dans les demandes de subventions auprès des financeurs.

Monsieur le Président informe les membres du Syndicat qu'il souhaite engager en interne le SIE de FOISSAC dans cette démarche visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. Pourquoi en interne car un cabinet s'appuiera de tout façon sur les données fournies par le SIEF et M. DELPECH s'est libéré un peu de temps. Ils ont travaillé sur le CVM aussi avec M. DUMAS. Ils connaissent le réseau mieux que les meilleurs cabinets. M. Serge MASBOU pense que le SIEF a les compétences pour faire ce travail en interne.

L'objectif est d'inscrire ce programme dans le plan pluriannuel pour les investissements du SIEF à l'horizon 2026 et ainsi définir les priorités de travaux en corrélation avec le schéma directeur.

M. JOULIE remarque qu'il est intéressant dans cette démarche l'anticipation plutôt que d'attendre le curatif au regard de l'exemple des réservoirs tout à l'heure.

Cette démarche est volontaire pour le moment mais sera imposé d'ici 2022 ou 2023 conformément à la Loi NOTRe.

Le Conseil Syndical valide à l'unanimité ce lancement de plan.

20 Pour

0 Contre

0 Abstention

QUESTIONS DIVERSES

1. RH : Pérennisation du poste de Mme ALGANS

M. le Président précise qu'il n'y pas de délibération car il s'agit d'un contrat de droit privé.

Mme ALGANS a suivi une Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) financée en partie par Pole Emploi du 15.02.2021 au 05.05.2021. Puis un CDD du 06 mai 2021 au 06 novembre 2021. Elle donne entière satisfaction, elle habite à Foissac, elle s'implique dans la structure, a de la bonne volonté, elle prend des initiatives, elle aime son travail et est bien intégrée dans l'équipe.

Je compte lui faire un CDI de droit privé Groupe II à compter du 07 novembre 2021.

2. Point Travaux Marché Bon de Commande et Renouvellements

Cénac et Marin sont terminés nous sommes sur la procédure de fin de chantier, Loupiac n'est pas commencé les travaux sont prévus en suivant le chantier du Sarraillas.

Le renforcement de la conduite du Sarraillas Haut à CAUSSE et DIEGE est en cours (85 980€ pour 1,4kms en Pvc 75).

Le déplacement de conduite à Vernet le bas est terminé.

L'équipement du réservoir à Salles Courbatiès est reporté sur la réfection générale des réservoirs.

Et le prolongement de conduite à la Teule est aussi fini.

Il y aura certainement un autre marché à bon de commande pour le lotissement à La Capelle Balaguier.

3. Enquête CVM

M. le Président rappelle la réunion d'information du 20 juillet 2021 c'était la phase 1.

Phase 2 : elle consiste en la récolte des données techniques et des données prioritaires.

Phase 3 : c'est la mise en place du planning des prélèvements

Phase 4 : Interprétation

Phase 5 : Mesure à mettre en place

Aujourd'hui, nous en sommes à la phase 2, M. DELPECH est en charge du calcul des temps de séjours des canalisations pour connaître les secteurs à risques. Il a défini les temps de séjour en fonction des consommations moyennes des abonnés. Le risque est présent au-delà de deux jours de stagnation dans les canalisations. Une solution serait de purger (il existe des systèmes de purge automatique), mais ce n'est pas la volonté du SIEF.

Va suivre la partie prélèvement en hiver, selon les taux il y aura de nouveau au printemps un prélèvement et si pas de taux haut le 2nd prélèvements se fera en août. Les prélèvements auront lieu chez un trentaine de propriétaires.

4. Clôture du Budget SPANC

M. Serge MASBOU indique que lors de l'arrivée de M. RAYMOND en sous-préfecture de Villefranche de Rouergue, le SIEF avait reçu un courrier pour clôturer le budget SPANC à la date du 22 mars 2021. Avec M. DUMAS, nous l'avons rencontré et négocié de clôturer ce budget fin 2021. Cette date lui convenait et au trésorier aussi.

5. Aménagement Extérieur du Bâtiment

Les travaux d'aménagement extérieur sont prévus pour le mois d'octobre 2021.

6. Réfection du Bourg de Ols et Rinhodes et Dissolution des réseaux secs

M. Serge MASBOU présente le projet de la commune de Ols et Rinhodes.

M. SAINT AFFRE énonce que ce n'est pas un projet de cœur de village mais un enfouissement de réseaux secs et une mise en conformité de l'éclairage public. De grosses conduites traversent le village et sont au milieu d'une propriété. Il s'agit de PVC ancien, avant 1980. M. SAINT AFFRE souhaitait dans un premier temps informer le SIEF car la conduite PVC est ancienne mais aussi et principalement résoudre le problème de la traversée de la propriété.

M. Serge MASBOU a demandé à M. DUMAS de travailler le dossier pour avoir les points + et - avant d'investir dans ce projet.

1ère vérification le rendement : il est bon sur OLS.

Sur le PLUI et la capacité de l'existant : elle est suffisante.

Et aussi à prendre en compte le PVC < 1980 ; temps de séjour 0,5 jour au maximum.

Le coût serait de 36 000 € pour 180m de canalisations. Possibilité aussi de sortir des compteurs en limite de propriété. Les travaux sont prévus pour le milieu d'année 2022.

La question sera aussi de savoir si on se lance seul ou avec le SIEDA ?

7. Suivi à l'étiage de la Diège

Année exceptionnelle (pluviométrie)

Fort impact des rus sur l'écoulement.

Pas d'incident, on va les supprimer pour la période hivernale.

8. Simulation de l'effacement Station

M.DUMAS présente la simulation de gain de rémunération en fonction des différentes hypothèses d'effacement (30% ; 50% ou 100%). La consultation sera lancée en novembre.

9. Info aux maires et aux délégués

Sur les demandes de renseignements des CU, le SIEF est consulté. M. Serge MASBOU demande de ne pas renseigner eau potable même si une canalisation passe à proximité.

Car cela peut être interprété par les demandeurs surtout si en suivant le SIEF émet un avis défavorable. Le passage de la canalisation à proximité ne signifie pas que le branchement soit possible cela dépend de plusieurs critères.

Ensuite pour information, nous nous sommes répartis des secteurs géographiques entre le Président et vice-présidents lorsqu'il est nécessaire d'aller sur le terrain pour d'éventuel problème avec les abonnés.

M. DUMAS annonce qu'il a commencé à travailler sur le RPQS 2021 et le rendement serait de 83% soit une augmentation de 5% de plus en rapport à 2020.

M. SAINT AFFRE demande d'où cela provient ? Beaucoup de fuites détectées.

M. Serge MASBOU énonce aussi que la consommation sera plus faible cette année aussi compte de des conditions météo de cette été 2021.

M. le président demande à l'assemblée si d'autres questions sont à apporter par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 22 h 30.

